

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise par la société « Wafacash SA » du contrôle exclusif de la société « Express Tel SARLAU » à travers l'acquisition de 100% de son capital social et des droits de votes associés.

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur :** la société « Wafacash SA » filiale du groupe « Attijariwafa Bank » ;
- **La cible :** la société « Express Tel SARLAU ».

Nature de l'opération :

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés :

- Marché de services de paiement et de produits financiers et para-financiers de proximité.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 23 mai 2025.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la prise par la société « Wafacash SA » du contrôle exclusif de la société « Express Tel SARLAU », à travers l'acquisition de 100% de son capital social et des droits de votes associés.

« Wafacash SA », filiale du groupe « Attijariwafa Bank », est une société anonyme de droit marocain dont le siège social est sis Rue Driss Lahrizi à Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le n° 60809. C'est un établissement de paiement offrant à ses clients une large gamme de produits (comptes de paiement, moyens de paiement, crédits et micro-crédits, transfert d'argent domestiques et à l'international, change, assurance et téléphonie). Wafacash opère avec les plus grands opérateurs de transfert de fonds internationaux (Western Union, MoneyGram, Ria, Sendwave, Transfast, Worldremit, Taptap Send, Remitly...).

« Express Tel SARLAU » est une société à responsabilité limitée à associé unique, de droit marocain, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le n°248701 et ayant son siège social au 70-74 Angle rues Mohammed Smiha et Ouled Ziane, Sidi Belyout à Casablanca. Elle est spécialisée dans la distribution de services de paiement et de produits financiers et para-financiers de proximité.

Fait à Rabat, le 13 mai 2025